



All you need. **With love.**

PREVOYANCE

Madame, Monsieur,

Vous venez de signer un contrat de travail avec la société MANUTAN.

Par conséquent, vous êtes **OBLIGATOIREMENT** affilié à la prévoyance.

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'affiliation à compléter et à nous retourner ainsi qu'une notice d'information sur les garanties et prestations proposées.

La cotisation mensuelle salariale (à compter du 1^{er} janvier 2022) est de :

- 0.17% du salaire brut dans la limite du plafond mensuel de sécurité sociale (3 428 euros pour 2022)
- 0.425% de la tranche B

Pour information, concernant la clause de bénéficiaire en cas de décès, il convient de préciser le nom, prénom, date de naissance et le lien de parenté. Si bénéficiaires multiples, la quotité en pourcentage doit être précisée ainsi que les mentions « à défaut » et ou « par parts égales entre eux »

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement
Le Département des Ressources Humaines